

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1163

16 mai 2013

### SOMMAIRE

3TS CEE Fund SICAV-SIF .....	55779	Cornavin JV Luxembourg S.à r.l. ....	55824
AAF Europe Conseil S.à r.l. ....	55817	CS Consultants .....	55779
ADAR Investment .....	55808	For-Sci-Tech Lux S.A. ....	55816
Adriana Development S.à r.l. ....	55800	Intermediate Finance Europe II SICAR ..	55793
A H Luxco 2 S.à r.l. ....	55800	ISO-XPS S. à r.l. ....	55782
Alleray S.à r.l. ....	55796	Karabula Investments S.à r.l. ....	55801
Alpha Investments S.à r.l. ....	55804	Kassandra S.à r.l. ....	55814
Alpro European Holdings S.à r.l. ....	55817	Qube Solutions Urban S.à r.l. ....	55788
Alterfin S.A. ....	55811	Ray Investment S.à r.l. ....	55815
Andalousia s.à r.l. ....	55813	Silver City Finance S.à r.l. ....	55783
ASK Funds .....	55810	Skiron S.à r.l. ....	55804
ASSA ABLOY Treasury S.à r.l. ....	55789	Sogidim S.A. ....	55822
Asturias Holding Sarl .....	55806	SSCP Enviro Parent S.à r.l. ....	55806
August Brazil Holding Company .....	55817	SSCP Style Holding S.C.A. ....	55778
August LuxUK Holding Company .....	55824	SSCP Style S.à r.l. ....	55783
Avis Location de Voitures S.à r.l. ....	55793	Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR .....	55782
"BE.MA.FIN S.A." .....	55792	Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF .....	55789
Brasserie Broadway S.à r.l. ....	55780	Venice Luxco S.à r.l. ....	55784
City-Pôle S.A. ....	55812	Videodeals.com S.A. ....	55818
Cloud Fernsehen S.A. ....	55796		
Comodot .....	55787		

**SSCP Style Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.023.

L'an deux mille treize, le 1<sup>er</sup> jour du mois de mars,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SSCP Style Holding S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.023, constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 21 mai 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 12 février 2010.

L'assemblée est ouverte à 17.22 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

qui désigne comme secrétaire Rebecca Ballmann avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintnter avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The General Partner (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

**Version française:**

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.27 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/446. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038955/64.

(130047840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

---

**3TS CEE Fund SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013039620/11.

(130048157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**CS Consultants, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 59, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 176.079.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt février.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Claude STTENNON, assureur, né le 1<sup>er</sup> octobre 1947 à Liège (Belgique), demeurant au 59, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CS Consultants".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet les prestations de services et activités commerciales à destination des entreprises dans les domaines de l'assurance et de la réassurance à l'exception des activités de courtier en assurances et d'agent d'assurances, toutes opérations industrielles, financières mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant faciliter l'exploitation ou le développement. Elle peut également s'intéresser par toutes voies d'association, d'apport, de fusion de souscription, de participation, d'intervention financière etc., dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe, susceptible de favoriser directement ou indirectement le développement de ses activités

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le(s) gérant(s) peut/peuvent sous sa/leur responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant Monsieur Claude STIENNON, prénommé, et ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement neuf cent cinquante euros (950.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude STIENNON, prénommé, né le 1<sup>er</sup> octobre 1947 à Liège (Belgique), demeurant à 59, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. La société est valablement engagée par la signature unique du gérant.
3. L'adresse du siège social est établie au 59, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. STIENNON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/8972. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039209/71.

(130048335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

### **Brasserie Broadway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 32, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 176.032.

#### — STATUTS

L'an deux mil treize, le onze mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Vito Antonio LUISI, rentier, né à Turi (Italie), le 18 décembre 1941, demeurant à L-1839 Luxembourg, 32, rue Joseph Junck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "BRASSERIE BROADWAY S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Vito Antonio LUISI, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du

capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1839 Luxembourg, 32, rue Joseph Junck.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Giuseppe PASCIOLO, gérant, né à Luxembourg, le 31 décembre 1961, demeurant à L-1530 Luxembourg, 45, rue Anatole France, ici présent et ce acceptant.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Vito Antonio LUISI, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vito Antonio LUISI, Giuseppe PASCIOLO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2013. Relation: LAC/2013/11515. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

T. METZLER.

Référence de publication: 2013039071/85.

(130047527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 132.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013039570/11.

(130048155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**ISO-XPS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 8, Z.A. Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 139.869.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

Les époux

Monsieur Urbain DUJARDYN, commerçant, et Madame Katheline MANGELSCHOTS, médecin, demeurant ensemble à B-8500 Courtrai, 16, Avenue du Ministre Vanden Peereboom,

cette dernière ici représentée par son époux Monsieur Urbain DUJARDYN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 mars 2013 à Courtrai, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

en qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée "ISO-XPS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-9749 Fischbach/Clervaux, 8, Z.A. Giällewee, (matr: 2008 2426 192) constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain Tholl de résidence à Mersch en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1822 du 24 juillet 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 139.869.

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que les comparants décident de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années à L-9749 Fischbach/Clervaux, 8, Z.A. Giällewee;
- que les comparants reprennent tous les engagements de la société à leur propre compte.

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 1351 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les frais des présentes sont à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Urbain DUJARDYN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 15 mars 2013. Relation: DIE/2013/3392. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur pd. (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039343/43.

(130048210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

#### **Silver City Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.373.256,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013039521/11.

(130048117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

#### **SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.667.

L'an deux mille treize, le 1<sup>ère</sup> jour du mois de mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SSCP Style S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.667, constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1095 du 3 mai 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 13 février 2010.

L'assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

qui désigne comme secrétaire Rebecca Ballmann avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintnter avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The Manager or the Board of Managers (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

**Version française:**

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.20 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013. REM/2013/445. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039555/64.

(130048054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Venice Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.001,04.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.007.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

- 1) Uberior Equity Limited, a limited liability company, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Scotland;
- 2) Mr. Anthony Gerrard Troy, an Irish citizen, residing at Fountains Bent, Darley Road, Birstwith, Harrogate HG3 2PN, United Kingdom;
- 3) Kleinwort Benson (Jersey) Trustees Limited (No. 7366), a company incorporated in Jersey whose registered office is PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey JE4 8PQ, in its capacity as trustee of the Venice Luxco S.à r.l. Employee Benefit Trust;
- 4) Mr. Roger William Devlin, a British national, residing at Bearehurst, Henhurst Cross Lane, Coldharbour, Surrey RH5 4LR, United Kingdom;
- 5) Mr. Patrick Joseph Copeland, a Canadian national, residing at 120, Hamilton Terrace, St John's Wood, London NW8 9UT, United Kingdom;
- 6) Mr. Edward Bennison, a British national, residing at Thorney Hill Lane, Marton-cum-Grafton, York YO51 9SJ, United Kingdom;
- 7) Mrs. Gail Hunter, a British national, residing at Welbourne House, Scarah Lane, Burton Leonard HG3 3RS, United Kingdom;
- 8) Mr. Alan Corlett, a British national, residing at Brook Farm House, Hartshorne Derbyshire DE11 7AH, United Kingdom; and
- 9) Mrs. Geraldine Gallagher, an Irish national, residing at Risplith House, Risplith, Ripon, HG4 3EP, United Kingdom; here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders and holding together the entire share capital of Venice Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand one British Pounds and four Pence (GBP 13,001.04.-), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 119.007, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 4 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2030 dated 28 October 2006 (the "Company") and whose articles have last been amended by a deed of Me. Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of the undersigned notary, dated 28 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2280 dated 13 September 2012 (the "Articles").

III. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2013 to 28 February 2013 (the "Interim Financial Statements");
  2. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings; and
  3. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
- have requested the undersigned notary to document the following resolutions.

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to approve the Interim Financial Statements.

*Second resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to appoint as liquidator of the Company: Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 83, Parc d'activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298.

The aforesaid liquidator has as mission to realise all assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the

Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

#### *Declaration*

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Uberior Equity Limited, une société à responsabilité limitée, avec siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Ecosse;

2) Mr. Anthony Gerrard Troy, un citoyen Irlandais, résidant à Fountains Bent, Darley Road, Birstwith, Harrogate HG3 2PN, Royaume-Uni;

3) Kleinwort Benson (Jersey) Trustees Limited (No. 7366), une société constituée à Jersey, ayant son siège social à PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey JE4 8PQ, en sa capacité d'administrateur (trustee) de Venice Luxco S.à r.l. Employee Benefit Trust;

4) Mr. Roger William Devlin, un citoyen britannique, résidant à Bearehurst, Henhurst Cross Lane, Coldharbour, Surrey RH5 4LR, Royaume-Uni;

5) Mr. Patrick Joseph Copeland, un citoyen canadien, résidant à 120, Hamilton Terrace, St John's Wood, London NW8 9UT, Royaume-Uni;

6) Mr. Edward Bennison, un citoyen britannique, résidant à Thorney Hill Lane, Marton-cum-Grafton, York YO51 9SJ, Royaume-Uni;

7) Mme. Gail Hunter, une citoyenne britannique, résidant à Welbourne House, Scarah Lane, Burton Leonard HG3 3RS, Royaume-Uni;

8) Mr. Alan Corlett, un citoyen britannique, résidant à Brook Farm House, Hartshorne Derbyshire DE11 7AH, Royaume-Uni; et

9) Mme Géraldine Gallagher, un citoyen irlandais, résidant à Risplith House, Risplith, Ripon, HG4 3EP, Royaume-Uni, tous représentés aux présentes par Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés et détenant ensemble l'entière du capital social de Venice Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de treize mille et un livres sterling et quatre pence (GBP 13.001,04), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.007, constituée par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant au Luxembourg, en date du 4 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2030 daté du 28 octobre 2006 (la "Société"), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2280 daté du 13 septembre 2012 (les "Statuts").

III. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée et, ayant reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1 janvier 2013 au 28 février 2013 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation; et
3. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'approuver les Comptes Intérimaires.

*Deuxième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale des associés décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer en tant que liquidateur: Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme avec siège social au 83, Parc d'activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: EAC/2013/3204. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039598/153.

(130048322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Comodot, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 90.900,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.365.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance à Luxembourg le 14 mars 2013.*

Le conseil de gérance a décidé le 14 mars 2013 de réélire PricewaterhouseCoopers Luxembourg, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'au conseil de gérance devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013043576/18.

(130053738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

### **Qube Solutions Urban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.071.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-huit février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Mike BASEGGIO, commercial, né à Luxembourg, le 25 décembre 1980, demeurant à L-3642 Kayl, 28, rue Biermecht,

2.- Monsieur Pascal STREIT, commercial, né à Thionville (France) le 22 octobre 1975 demeurant à F-57480 Kirch-les-Sierck, 1, Lot le Kirchberg

3.- Monsieur Claude STREFF, commerçant, né à Luxembourg, le 14 février 1952, demeurant à L-5364 Schrassig, 39, Beim Fussebur

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

QUBE SOLUTIONS URBAN S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, le négoce, la location de toute sorte d'outils et de machines destinés au secteur de la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Pontpierre.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Mike BASEGGIO, prénommé, SOIXANTE-QUINZE PARTS SOCIALES .....	75
2.- Monsieur Pascal STREIT, prénommé, DIX PARTS SOCIALES .....	10
3.- Monsieur Claude STREFF, prénommé QUINZE PARTS SOCIALES .....	15
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

*Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Mike BASEGGIO, prénommé,
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Baseggio, Streit, Streff, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2013. Relation: EAC/2013/2357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039482/79.

(130048213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Vallis Construction Sector Consolidation Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.647.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2012 (date de constitution) au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043384/12.

(130052675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**ASSA ABLOY Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 1.896.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.813.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN,

ON THE FIFTEENTH DAY OF MARCH.

before Us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ASSA ABLOY FINANCE S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by Luxembourg laws, with a share capital of one hundred forty two million four hundred sixty five thousand eight hundred forty two Swedish Kronor and ninety-nine ore (SEK 142,465,842.99.-), having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141301 (the "Shareholder"),

hereby represented by the company Société Européenne de Banque, with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri in L-1724 Luxembourg,

itself represented by Mrs Emanuela CORVASCE, employee, residing professionally in Luxembourg, and Mr Luca CHECCHINATO, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 14 march 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ASSA ABLOY Treasury S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 200,000.-), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of the undersigned notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 15 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3036 on 15 December 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172813 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,696,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 200,000.-) to one million eight hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,896,000.-).

2 To issue eight hundred and forty-eight (848) new shares, with a nominal value of two thousand Swedish Kronor (SEK 2,000.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, in an aggregate amount of one million six hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,696,000) by the Shareholder and to accept payment in full for each of such new share by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,696,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 200,000.-) to one million eight hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,896,000.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue eight hundred and forty-eight (848) new shares, with a nominal value of two thousand Swedish Kronor (SEK 2,000.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

ASSA ABLOY FINANCE S.a r.l. prenamed (hereafter referred as to the "Subscriber"), hereby represented as stated here above,

The Subscriber declared to subscribe for the eight hundred and forty-eight (848) new shares with a nominal value two thousand Swedish Kronor (SEK 2,000.-) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of an amount of one million six hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,696,000.-).

The amount of one million six hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,696,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed share capital is fixed at one million eight hundred ninety-six thousand Swedish Kronor (SEK 1,896,000.-) represented by nine hundred and forty-eight (948) shares (the "Shares"), all with a nominal value of two thousand Swedish Kronor (SEK 2,000.00) each, all of which are fully paid up."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with Us notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE QUINZE MARS

par-devant Nous Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ASSA ABLOY FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social SEK 142,465,842.99 ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141301 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par la société Société Européenne de Banque, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

elle-même représentée par Madame Emanuela CORVASCE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Luca CHECCHINATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 mars 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société ASSA ABLOY Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200,000.-), ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, résident à Redange-sur-Attert, du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3036 du 15 décembre 2012, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172813 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million six cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.696.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000.-), à un million huit cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.896.000.-).

2 Émission de huit cent quarante-huit (848) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de deux mille couronnes suédoises (SEK 2.000.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de un million six cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.696.000.-).

4 Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.696.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000,-), à un million huit cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.896.000,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre huit cent quarante-huit (848) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux mille couronnes suédoises (SEK 2.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

A ensuite comparu:

ASSA ABLOY FINANCE S.à r.l. prénommée, (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»), représentée aux fins des présentes comme dit ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux huit cent quarante huit (848) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de deux mille couronnes suédoises (SEK 2.000,00) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en espèces d'un montant de un million six cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.696.000,-).

Le montant d'un million six cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.696.000,-) est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt-seize mille couronnes suédoises (SEK 1.896.000,-) représenté par neuf cent quarante-huit (948) parts sociales (les «Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de deux mille couronnes suédoises (SEK 2.000,00), celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-)

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, Nous notaire, le présent acte.

Signé: E. CORVASCE, L. CHECCHINATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2013. Relation: RED/2013/415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013040929/155.

(130050779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**"BE.MA.FIN S.A.", Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.395.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugements rendus en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de

la société anonyme «BE.MA.FIN SA» (B95395), dont le siège social à L-1528, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire a été dénoncé en date du 26 janvier 2007.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Stéphanie STAROWICZ  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013043425/15.

(130052832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Avis Location de Voitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.986,69.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Findel.

R.C.S. Luxembourg B 7.549.

Par décision de l'associé unique en date du 27 mars 2013, il a été pris connaissance de la démission de M. Hendrikus Bartel Groen de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2013043430/13.

(130052689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**IFE II, Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February,

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, in abbreviate IFE II, a société en commandite par actions SICAR, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n °792 of 8 August 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-109.432, whose articles of associations have been amended for the last time on 10 January 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published, (the "Company").

The meeting was declared open at 10:30 a.m. by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Hervé PRECIGOUX, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda:*

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of eighteen million nine hundred and seventy two thousand thirty four euro (EUR 18,972,034.-) so as to reduce it from its current amount of eighty eight million seven hundred and twenty two thousand and one hundred and fifty nine euro (EUR 88,722,159.-) to sixty nine million seven hundred and fifty thousand one hundred and twenty five euro (EUR 69,750,125.-) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of seventy nine euro and fifty cents (EUR 79.50) to an amount of sixty two euro and fifty cents (EUR 62.50) by reimbursement on each share in issue of an amount of seventeen euro (EUR 17.00).

2 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

3 To confer all and any powers to the sole manager of the Company in order to implement the capital reduction herein above proposed.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, after signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) At least one half of the corporate capital was represented which was duly convened, and all the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of eighteen million nine hundred and seventy two thousand thirty four euros (EUR 18,972,034.-) so as to reduce it from its current amount of eighty eight million seven hundred and twenty two thousand and one hundred and fifty nine euros (EUR 88,722,159.-) to sixty nine million seven hundred and fifty thousand one hundred and twenty five euros (EUR 69,750,125.-) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of seventy nine euros and fifty cents (EUR 79.50) to an amount of sixty two euros and fifty cents (EUR 62.50) by reimbursement on each share in issue of an amount of seventeen euros (EUR 17.00).

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at sixty nine million seven hundred and fifty thousand one hundred and twenty five euros (EUR 69,750,125.-) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the "Class A Shares"), five thousand (5,000) class B shares (the "Class B Shares"), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the "Class C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the "Shares"), each Share having a nominal value of sixty two euros and fifty cents (EUR 62.50)."

#### *Third resolution*

The general meeting resolved to confer all and any powers to the sole manager of the Company in order to implement the above resolutions.

The manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned at 11:00 a.m.

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand thirty four euro and thirty cents (EUR 2,234.30).

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit février,

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, en abrégé IFE II, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n°792 du 8 août 2005 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.432, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois à la date du 10 janvier 2013 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié, (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10h30 sous la présidence de Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Hervé PRECIGOUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions neuf cent soixante-douze mille trente-quatre euros (EUR 18.972.034,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-deux mille cent cinquante-neuf euros (EUR 88.722.159,-) à soixante-neuf millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 69.750.125,-) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes (EUR 79,50) à un montant de soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 62,50) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de dix-sept euros (EUR 17,00).

2 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

3 Délégation de tous pouvoirs au seul gérant pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Plus de la moitié du capital social est représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions neuf cent soixante-douze mille trente-quatre euros (EUR 18.972.034,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-deux mille cent cinquante-neuf euros (EUR 88.722.159,-) à soixante-neuf millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 69.750.125,-) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes (EUR 79,50) à un montant de soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 62,50) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de dix-sept euros (EUR 17,00).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-neuf millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 69.750.125,-) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cinq mille (5.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (Action de Catégorie C), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société, (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 62,50).»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de déléguer au seul gérant tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions entreprises.

Le gérant est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille trente-quatre euros et trente centimes (2.034,30 EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le Notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, H. PRECIGOUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20/02/2013. Relation: LAC/2013/7795. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 02/04/2013.

Référence de publication: 2013042698/156.

(130051978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**Alleray S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 80.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.184.

—  
*Extract of decisions of the sole partner dated April 3, 2013*

The sole Partner decides to appoint PriceWaterhouseCoopers, société coopérative, registered at RCS Luxembourg under the number B-65477 and with head office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company for the audit of the Annual Account as at December 31, 2012 in replacement of Deloitte Audit, Luxembourg which has been appointed on June 5, 2012.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2012.

Further to the resignation of Mr Christophe Brechignac of his mandate of as Class B Manager, the Sole Partner decides to appoint in replacement Mrs Delphine (Guillou, born on October 1<sup>st</sup>, 1980, Director of companies, with professional address 50, avenue J F Kennedy, L-2951 Luxembourg as Class B Manager.

The mandate of Mrs Delphine (Guillou as class B Manager is for an unlimited period.

**Version française**

L'actionnaire unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers, société coopérative, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B-65477 et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise agréé pour la révision des comptes au 31 décembre 2012 en remplacement de Deloitte Audit, Luxembourg qui avait été nommé en 5 juin 2012.

Le mandat du Réviseur d'entreprise agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Suite à la démission de M. Christophe Brechignac de son mandat de Gérant - catégorie B, l'actionnaire unique décide de nommer en remplacement Mme Delphine Guillou, né le 1<sup>er</sup> octobre 1980, Administrateur de sociétés et ayant comme adresse professionnelle 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que Manager - catégorie B.

Le mandat de Mme Delphine Guillou en tant que Gérant de la catégorie B est donné pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme

Patrick SABIA / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013043459/33.

(130053049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**Cloud Fernsehen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 176.063.

—  
**STATUTEN**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr David VARGAS RACERO, Geschäftsführer, wohnhaft in GB-RH10 3AG Crawley, 55, Grattons Drive.

Vorgenannter Komparent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „ CLOUD FERNSEHEN S.A.“ gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Vermarktung von TV Programmen mit Abonnement in Europa, Australien und anderen Ländern.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

### **Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

**Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

## Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiten.

## Auflösung - Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

## Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

### *Kapitalzeichnung - Einzahlung*

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herrn David VARGAS RACERO gezeichnet.

Dieselben Aktien wurden vom vorerwähnten Gesellschafter nur in Höhe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) in bar eingezahlt, so dass die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde. In diesem Zusammenhang hat der amtierende Notar auf die Bestimmungen von Artikel 43 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufmerksam gemacht betreffend die Form der Aktien, die das gesamte gezeichnete Aktienkapital darstellen.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung vom Jahre 2018 wird ernannt:

Herr David VARGAS RACERO

#### *Zweiter Beschluss*

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2018 wird ernannt:

Herr Thomas Johannes, Buchhalter, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

55800

*Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

*Erklärung*

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. VARGAS RACERO, P. SERRES.

Enregistré à Remich, le 15 mars 2013. Relation: REM/2013/475. Reçu soixante-quinze euros 75.- Eur.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 21. März 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013039662/182.

(130048217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Adriana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.785.

Il est à noter que les associés de Adriana Development S.à r.l. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominic Roberts de son mandat de gérant catégorie B de la Société avec effet au 19 décembre 2012;

- de nommer Monsieur James Brodie, né le 19 juillet 1977 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Harbour Yard, Chelsea Harbour, Londres, SW10 0XD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant catégorie B de la Société avec effet au 19 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Monsieur Martin Eckel, gérant catégorie A

Monsieur Petr Kosar, gérant catégorie A

Monsieur Max Kremer, gérant catégorie B

Monsieur James Brodie, gérant catégorie B

Il est aussi à noter que

- Mr. Martin Eckel, gérant catégorie A, demeure professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et

- Mr. Petr Kosar, gérant catégorie A, demeure professionnellement au Burzovni Palac, Rybna 682/14, 110 00 Prague 1, République tchèque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Adriana Development S.à r.l.

Silvia Mathieu

*Mandataire*

Référence de publication: 2013043455/28.

(130053849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**A H Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.344.312,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.229.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013 que Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été réélu dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013043447/17.

(130053014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Karabula Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.611.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

Mr Cornelius BECHTEL, manager, born in Emmerich (Federal Republic of Germany), on the 11<sup>th</sup> of March 1968, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

here represented by Mr. Sinan SAR, private employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company Karabula Investments S.à r.l., established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 172611, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the 28<sup>th</sup> of September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2968 of the 7<sup>th</sup> December 2012.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) represented by:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class B share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class C share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class D share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class E share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class F share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class G share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class H share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class I share-quotas,
- 8,750 (eight thousand seven hundred and fifty) Class J share-quotas,

having each a par value of one Euro (1. - EUR).

3) That the appearing person is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder").

4) That the activity of the Company has ceased and that the Sole Shareholder, acting as at an extraordinary Sole Shareholders' meeting amending the articles of the Company, pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of Sole Shareholder in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder as liquidator presents his liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appointed Mr. Dennis BOSJE, company director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, as auditor to the liquidation and asked him to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts the findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the said auditor in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Sole Shareholder, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The Sole Shareholder confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

14) That the company United International Management S.A., with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, is hereby empowered to accomplish all formalities deriving from the liquidation, including but not limited to the closing of any bank account, the payment of any outstanding taxes and expenses, and the filing of any outstanding tax returns.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Cornelius BECHTEL, Manager, né à Emmerich (République Fédérale d'Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Karabula Investments S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172611, (la «Société»), a été constituée suivant acte par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2968 du 7 décembre 2012.

2) Que le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A,
- 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie B,
- 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie C,
- 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie D,

- 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie E,
  - 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie F,
  - 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie G,
  - 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie H,
  - 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie I,
  - 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie J,
- ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique").

4) Que l'activité de la Société ayant cessé et que l'Associé Unique, siégeant comme en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5) Que l'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, avec les pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associé Unique.

9) Que l'Associé Unique en tant que liquidateur présente le rapport de liquidation et l'Associé Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associé Unique nomme Monsieur Dennis BOSJE, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, comme commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière audit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich.

14) Que la société United International Management S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich est habilitée à accomplir toutes les formalités découlant de la liquidation, y compris mais non limité à la clôture de tout compte bancaire, le paiement de tout impôt impayé et de tous frais, le dépôt de toute déclaration fiscale en cours.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2013. LAC/2013/12369. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038763/156.

(130048039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Alpha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.128.

En date du 28 mars 2013, l'associé Monte Vista Enterprise Limited, avec siège social au 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé les 6.125 parts sociales de classe A qu'il détient dans la Société à Investec Employee Benefits Limited, avec siège social à 100, Grayston Drive, 2196 Sandown, Afrique du Sud, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales:

- l'associé Monte Vista Enterprise Limited, précité, détient 5.125 parts sociales de classe B de la Société;
- Investec Employee Benefits Limited, précité, détient 6.125 parts sociales de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013043461/17.

(130053156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and thirteen.

On the fifteenth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175.063,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175.052, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 7, 2012, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 28, 2012, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) by the issue of forty thousand (40,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Payment*

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of forty thousand one hundred fifteen United States Dollars and ninety four Cents (USD 40,115.94); forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-)

constituting the amount to the extent of which the capital is increased and one hundred fifteen United States Dollars and ninety four Cents (USD 115.94) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of forty thousand one hundred fifteen United States Dollars and ninety four Cents (USD 40,115.94) is now at the free disposal of the company.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) represented by sixty thousand (60,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

### Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le quinze février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175.063,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Skiron S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175.052, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

Le capital social est augmenté à hauteur de quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à soixante mille Dollars des Etats-Unis (USD 60.000,-) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Paiement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de quarante mille cent quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quatorze Cents (USD 40.115,94); quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et cent quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quatorze Cents (USD 115,94) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

La somme de quarante mille cent quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quatorze Cents (USD 40.115,94) est dès à présent à disposition de la société.

### Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à soixante mille Dollars des Etats-Unis (USD 60.000,-) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038912/105.

(130047404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Asturias Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.525.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.078.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société ASTURIAS HOLDING S.à r.l. en date du 14 mars 2013 les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant A suivant à compter du 6 mars 2013:

Monsieur Alfonso Ocampo Gaviria, ayant pour adresse professionnelle 24-56, bâtiment Carrera 1, étage 8<sup>th</sup> floor, Santiago de Cali, Colombie.

2. Nomination du Gérant A suivant à compter du 6 mars 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Djalma Teixeira de Lima Filho, né le 9 mars 1962 à Guarapuava, Brésil et ayant pour adresse professionnelle 24-56, bâtiment Carrera 1, étage 8, Santiago de Cali, Colombie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASTURIAS HOLDING S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013043508/20.

(130053482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.729.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SSCP Enviro Parent S.à r.l. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.729, constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1512 du 23 juillet 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1864 du 10 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.47 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Accepter la démission de Monsieur Rylee Muddle, né le 17 juin 1974 a Nelson, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que gérant de la Société avec date effective la date de la présente assemble générale extraordinaire.

4. Renoncer irrévocablement, libérer et décharger définitivement Monsieur Muddle Rylee contre toutes réclamations, actions, poursuites et demandes de toute nature qui pourraient survenir en relation avec son mandat de gérant de la Société.

5. Nommer Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant de la Société avec date effective la date de l'assemble générale extraordinaire

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée en date du 5 février 2013.

IV.- Que sur 10.012.500 actions en circulation, actions sont dûment représentée à la présente assemblée, qui, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

**Version française:**

“ **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Rylee Muddle, né le 17 juin 1974 a Nelson, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que gérant de la Société avec date effective la date de la présente assemble générale extraordinaire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de renoncer irrévocablement, libérer et décharger définitivement Monsieur Muddle Rylee contre toutes réclamations, actions, poursuites et demandes de toute nature qui pourraient survenir en relation avec son mandat de gérant de la Société.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant de la Société avec date effective la date de l'assemblée générale extraordinaire et ce pour une durée illimitée.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.52 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013. REM/2013/434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038946/81.

(130047595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**ADAR Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 176.075.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Franck AMOUYAL, employé privé, né à Lyon (F), le 28 juin 1964, demeurant à L-1941 Luxembourg, 479, route de Longwy,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Madame Ruth AMOUYAL, mère au foyer, née à Bron (F), le 12 novembre 1974, demeurant à CH-1222 Vézenaz, 8A Chemin de la Carcellière, (Suisse)

ici représentée en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ADAR Investment".

**Art. 3.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros et quarante cents (12,40 EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant plus de quatre-vingt pourcent des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales.**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Libération de parts sociales*

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Franck AMOUYAL, préqualifié, cinq cents parts sociales . . . . .	500
2.- Madame Ruth AMOUYAL, préqualifiée, cinq cents sociales . . . . .	500
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Franck AMOUYAL, employé privé, né à Lyon (F), le 28 juin 1964, demeurant à L-1941 Luxembourg, 479, route de Longwy.

- 3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Franck AMOUYAL, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013039099/130.

(130048271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

#### **ASK Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 171.061.

#### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „ASK Funds“, ein Luxemburger Investmentfonds in der Rechtsform einer SICAV (société d'investissement à capital

variable) (die „Investmentgesellschaft“), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 171.061, mit Sitz 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Die Investmentgesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2152 vom 30. August 2012.

Die Erschienene, Alceda Fund Management S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 123.356, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, ist alleinige Aktionärin der Gesellschaft,

hier vertreten durch Herrn Jean-Claude MICHELS, Privatbeamter, berufsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 8. März 2013,

Die außerordentliche Generalversammlung wurde eröffnet um 8:30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude MICHELS, berufsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

Gemäss einstimmig angenommener Tagesordnung wird beschlossen:

- Dass die Aktionäre, welche das gesamte Kapital der Investmentgesellschaft halten, die Auflösung und Liquidation der Investmentgesellschaft beschließen;

- Dass die Geschäftstätigkeit der Investmentgesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Investmentgesellschaft beglichen haben und sich verpflichten, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Investmentgesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Investmentgesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der Investmentgesellschaft verwahrt werden;

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 700,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Vorsitzenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2013. Relation: DIE/2013/3295. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Recken.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 25. März 2013.

Référence de publication: 2013039122/48.

(130048178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

#### **Alterfin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 148.949.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2013*

Messieurs Freddy Bracke, Camille Cigrang, Michel Jadot et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Madame Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013043491/16.

(130053608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**City-Pôle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 86.187.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "City-Pôle S.A.", avec siège social à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg section B numéro 86 187), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg numéro 848 du 4 juin 2002,

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel BRAEKMANS, transporteur, demeurant à Steenokkerzeel (Belgique).

I. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon et modification subséquente du premier alinéa de l'article

2 des statuts de la Société;

2.- Décharge et nominations statutaires;

3.- Prolongation des mandats des administrateurs et administrateur-délégué actuels;

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée transfère le siège social vers L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.”

*Deuxième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Denis BRAEKMANS pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société et décide de nommer Mademoiselle Kelly Victoria BRAEKMANS, étudiante, née le 2 juillet 1993 à Elsene (Belgique), demeurant au 15, Machelsesteenweg B-1820 Steenokkerzeel en tant que nouvel administrateur de la Société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

*Troisième résolution*

L'assemblée reconduit les mandats des autres administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

55813

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, M. BRAEKMANS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/8992. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039186/66.

(130048282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Andalousia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8248 Mamer, 1, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 161.725.

L'an deux mille treize.

Le premier mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Malika EL OTMANI, gérante de société, née à Ouled Sidi Otmane (Maroc), le 10 août 1971, demeurant à L-4783 Pétange, 1, rue Waxweiler;

2.- Monsieur Josian TIZOMBA, cuisinier, né à Le Port (France), le 18 septembre 1978, demeurant à L-8248 Mamer, 1, Op Paasseleck.

Lesquels comparants déclarent être suite à un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 09 janvier 2013, en cours de publication au Mémorial C, les seuls associés de la société à responsabilité limitée ANDALOUSIA S.à r.l., avec siège social à L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 161.725,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire prénommé, en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial C 1988 du 29 août 2011,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Madame Malika EL OTMANI, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
2.- Monsieur Josian TIZOMBA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Madame Malika EL OTMANI, prénommée, déclare céder ses CINQUANTE (50) parts sociales à Monsieur Josian TIZOMBA, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de six mille euros (EUR 6.000,-).

Le paiement de la cession a été fait entre les parties et en dehors de la présence du notaire instrumentant.

Madame Malika EL OTMANI, prénommée, gérante technique de la société et Monsieur Josian TIZOMBA, prénommé, gérant administratif de la société, déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Josian TIZOMBA, prénommé, CENT PARTS SOCIALES .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle à L-8248 Mamer, 1, Op Paasseleck, de sorte que la première phrase du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Mamer.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Otmani, Tizomba, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2013. Relation: EAC/2013/3138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039114/48.

(130048269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Kassandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6130 Junglinster, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.441.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le onze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Gaby THOMMES, commerçante, née à Luxembourg, le 27 septembre 1959, demeurant à L-6170 Godbrange, 3, rue des Champs.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée «KASSANDRA S.à r.l.», avec siège social au 12, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136441, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 20 mars 2008.

2.- Que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

3.- Que la comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-6170 Godbrange, 3, rue des Champs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gaby THOMMES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2013. Relation GRE/2013/1166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038772/45.

(130047376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

---

**Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 22.443.017,00.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

L'an deux mille treize, le vingt et un février.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

**ONT COMPARU:**

- Ray France Investment S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 32, rue de Monceau F-75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 898 124, détenant 9.298.697 parts sociales de la Société;

- Caisse de Dépôt et Placement du Québec, ayant son siège social au 65, rue Sainte-Anne, Québec, (Québec), Canada G1R 3X5 et son établissement principal au 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec) Canada H2Z 2B3 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Québec sous le numéro 8812257473, détenant 3.038.470 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.805, détenant 6.012.620 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.555, détenant 2.559.017 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.904, détenant 1.493.410 parts sociales de la Société;

- ML Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.567, détenant 5.959.061 parts sociales de la Société;

- ML Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.400, détenant 1.685.089 parts sociales de la Société; et

- CD&R Parallel Fund VII, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church St., George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, détenant 9.879 parts sociales de la Société;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Ray Investment S.à r.l., ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.766, constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2005, numéro 200, page 9583. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 février 2013, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes :

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de 7.613.226,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 30.056.243,- EUR à 22.443.017,-EUR par l'annulation de 7.613.226 parts sociales, ayant un valeur nominale de 1,- EUR, représentant un montant total de 7.613.226,- EUR (le "Montant de l'Annulation") entre les Associés comme suite: 1.249.462 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor S.à r.l., 531.781 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Co-Investor S.à r.l., 310.341 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor III S.à r.l., 2.053 parts sociales actuellement détenues par CD&R Parallel Fund VII, L.P., 1.750.812 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Investor S.à r.l., 495.090 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Co-Investor S.à r.l., 2.702.695 parts sociales actuellement détenues par Ray France Investment S.A.S. et 570.992 parts sociales actuellement détenues par Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le Montant de l'Annulation sera remboursé aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales annulées de chaque Associé.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence, qui se lira désormais comme suit:

##### **" 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt-deux millions quatre cent quarante-trois mille dix-sept euros (EUR 22.443.017,-), représenté par vingt-deux millions quatre cent quarante-trois mille dix-sept (22.443.017) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée."

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de réduire la réserve distribuable de la Société d'un montant total de 627.287.574,- EUR (le "Montant Réduit").

Les Associés décident que le Montant Réduit sera remboursé aux Associés comme suite:

- un montant de 102.948.798,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor S.à r.l.;
- un montant de 43.815.783,- EUR sera remboursé à CDR Ray Co-Investor S.à r.l.;
- un montant de 25.570.341,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor III S.à r.l.;
- un montant de 169.148,- EUR sera remboursé à CD&R Parallel Fund VII, L.P.;
- un montant de 144.257.166,- EUR sera remboursé à ML Ray Investor S.à r.l.;
- un montant de 40.792.696,- EUR sera remboursé à ML Ray Co-Investor S.à r.l.;
- un montant de 222.687.070,- EUR sera remboursé à Ray France Investment S.A.S.; et
- un montant de 47.046.572,- EUR sera remboursé à Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 810.160,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 3.054.461,70 EUR à 2.244.301,70 EUR, pour que la réserve légale restante corresponde toujours à 10 % du capital de la Société.

Le montant réduit de la réserve légale d'un montant de 810.160,- EUR ne sera pas remboursé aux Associés, mais sera alloué avec effet immédiat à un compte de réserve de la Société.

#### *Frais et déclaration*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation : EAC/2013/2862. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038880/99.

(130047680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

#### **For-Sci-Tech Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Ellange, 33, Zone d'Activité Economique le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 61.479.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 novembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013039270/13.

(130048301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**AAF Europe Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 118.141.

—  
*Extrait de la Décision Collective des Associés du 22 février 2013*

Il résulte de la décision collective des associés de la société à responsabilité limitée AAF EUROPE CONSEIL S.à.r.l., prise le 22 février 2013, que:

le siège social de la société sera transféré en date effective au 25 février 2013 à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2013043475/15.

(130053773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Alpro European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 115.252.581,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.727.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 28 mars 2013 de la société Alpro European Holdings, S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du gérant A suivant à compter du 28 mars 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Révocation du gérant A suivant à compter du 28 mars 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination du gérant A suivant à compter du 28 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpro European Holdings, S.à r.l.

Jacob Mudde

*Gérant A*

Référence de publication: 2013043462/24.

(130053057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**August Brazil Holding Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.375,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.084.

—  
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société les décisions suivantes:

1. Démission du gérant de catégorie A suivant en date du 27 novembre 2012:

M. Thomas S. Souleles, gérant de catégorie A, employé privé, demeurant professionnellement à 70, West Madison, Three First National Plaza, 60602, Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique.

2. Nomination des gérants de catégorie A suivants pour une durée indéterminée:

M. Steven Harold Lutz, gérant de catégorie A, employé privé, né à Cornwall, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, le 22 juin 1958 et demeurant professionnellement au 9635 Maroon Circle, Suite 420, Englewood, CO 80112, Colorado, Etats Unis d'Amérique et ce, à partir du 20 septembre 2012.

M. Hugh Charvat, gérant de catégorie A, employé privé, né à Peoria, Etat d'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 26 août 1965 et demeurant professionnellement au 1551 Wewatta Street, Denver, CO 80202, Colorado, Etats Unis d'Amérique et ce, à partir du 27 novembre 2012.

3. Nomination de gérant de la classe B suivant pour une durée indéterminée:

M. Cédric Bradfer, gérant de catégorie B, employé privé, né à Chambéry, France, le 2 août 1978 et demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg et ce, à partir du 20 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043472/24.

(130053569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**Videodeals.com S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 141.341,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of February, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of Videodeals.com S.A., a public company limited by shares, having its registered offices at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B.159.595, incorporated by notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary officiating in Luxembourg, on March 9, 2011, as published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1319 of June 17, 2011, whose articles were last amended on 6 September, 2012 by the undersigned notary, as published in the Official Gazette of Luxembourg in number 2640 of October 25, 2012 (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary and Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer.

The Chairman requested the notary to record that:

(I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(II) The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

(III) As appears from the attendance list, the entire issued and paid up share capital of the company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(IV) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is worded as follows:

a. Waiver of convening formalities.

b. Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares (as defined hereafter).

c. Increase of the Company's share capital from one hundred and twenty nine thousand seven hundred Euro (EUR 129,700.-) to one hundred and forty one thousand three hundred and forty one Euro (EUR 141,341.-) by way of the issuance of eleven thousand six hundred and forty one (11,641) new ordinary registered shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of two hundred and twenty five thousand Euro (EUR 225,000.-) and a contribution in kind of a current account receivable in an amount of nine hundred sixty three thousand nine hundred and seventy Euro (EUR 963,970.-) (the "Contribution"), whereby the value of the Contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one million one hundred seventy seven thousand three hundred and twenty nine Euro (EUR 1,177,329.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

d. Subscription and payment of the New Shares.

e. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items c. and d.

f. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present meeting which was communicated in advance.

*Second resolution*

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the contemplated issuance the New Shares.

*Third resolution*

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from its current amount of one hundred and twenty nine thousand and seven hundred Euro (EUR 129,700.-) to an amount of one hundred and forty one thousand three hundred and forty one Euro (EUR 141,341.-) by way of the issuance of eleven thousand six hundred and forty one (11,641) New Shares, by way of a contribution in cash of an amount of two hundred and twenty five thousand Euro (EUR 225,000.-) and a contribution in kind of a current account receivable in an amount of nine hundred sixty three thousand nine hundred and seventy Euro (EUR 963,970.-), whereby the value of the Contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one million one hundred seventy seven thousand three hundred and twenty nine Euro (EUR 1,177,329.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Thereupon, the following persons intervened:

- MICHAL HÜBSCHMANN B.V., with registered offices at Schiermonnikoogstraat 5, 1181 HH Amstelveen, the Netherlands, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, intervened and subscribed for one (1) New Share and paid this New Share up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) and by way of a contribution in kind of a receivable in current account in an amount of nine hundred sixty three thousand nine hundred and seventy Euro (EUR 963,970.-) (the "Receivable"). Proof of existence and value of the contribution in cash has been given to the undersigned Notary. Proof of the existence of and the value of such Receivable has been given to the undersigned notary by a report of ACSe Audit Conseil Services, cabinet de réviseurs d'entreprises agréées, dated February 22, 2013, who reported, in accordance with the requirements of Article 26-1 of the Law that: "Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued plus share premium."

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its seat in Utrecht, the Netherlands and its registered offices at Europalaan 400, 3526 KS Utrecht, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 55711375, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, intervened and subscribed for eleven thousand six hundred and forty (11,640) New Shares and paid these 11,640 New Shares up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-). Proof of existence and value of the Contribution has been given to the undersigned Notary.

*Fourth resolution*

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from one hundred and twenty nine thousand and seven hundred (129,700) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to one hundred and forty one thousand three hundred and forty one (141,341) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

*Fifth resolution*

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and forty one thousand three hundred and forty one Euro (EUR 141,341.-), represented by one hundred and forty one thousand three hundred and forty one (141,341) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-in."

*Estimated costs*

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has verified the existence of the conditions set out in Article 26 of the Luxembourg Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, this present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:  
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, s'est tenue un assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Videodeals.com S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B.159.595 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319 en date du 17 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant en date du 6 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2640 du 25 octobre 2012 (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»). La réunion a nommé Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire et Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a requis au notaire instrumentant d'acter que:

(I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

(II) Les procurations d'actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, resteront également annexée au présent acte.

(III) Il appert de la liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société, est représentée de sorte que la réunion peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est libellé comme suit:

a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

b) Renonciation aux droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-dessous).

c) Augmentation du capital social de la Société de cent vingt neuf mille sept cent euros (EUR 129.700) à cent quarante-et-un mille trois cent quarante-et-un euro (EUR 141.341,-) par émission de onze mille six cent quarante-et-un (11.641) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1.-) chacune (ci-après: les «Nouvelles Actions») par apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) et par apport en nature d'une créance d'une valeur de neuf cent soixante trois mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 963,970) Apport»), dont la valeur de l'Apport excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant d'un million cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 1,177,329) sera attribué au réserve de prime d'émission;

d) Souscription et libération.

e) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points c et d.;

f) Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des actionnaires, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société de leurs droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt neuf mille sept cents euros (EUR 129.700) à un montant de cent quarante-et-un mille trois cent quarante-et-un euros (EUR 141.341,-), par émission des Nouvelles Actions et d'accepter que ces Nouvelles Actions seront libérées par voie d'un apport en numéraire pour un montant totale de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) et par apport en nature d'une créance d'une valeur de neuf cent soixante trois mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 963,970 Apport)), dont la valeur de l'Apport excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant d'une million cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 1,177,329) au réserve de prime d'émission.

A ce stade les personnes suivantes sont intervenues:

- MICHAL HÜBSCHMANN B.V., ayant son siège social à Schiermonnikoogstraat 5, 1181 HH Amstelveen, Les Pays-Bas, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, est intervenue et a déclaré de souscrire une (1) Nouvelle Part Sociale et de la libérer par voie d'un apport en numéraire de cent mille euros (EUR 100.000,-) et par voie d'un apport en nature d'une créance d'une valeur de neuf cent soixante trois mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 963,970) (la «Créance»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentaire. Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance a été donnée par voie d'un rapport de ACSe Audit Conseil Services, réviseurs d'entreprises agréés, en date du 22 février 2013 qui, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ont conclu de la manière suivante: «Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Créance à contribuer ne correspond pas au moins à la valeur nominale de la capital social émis et la prime d'émission.»

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., ayant son siège social à Europalaan 400, KS Utrecht, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Utrecht sous le no. 55711375, Les Pays-Bas, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, est intervenue et a déclaré de souscrire onze mille six cent quarante (11.640) Nouvelles Actions et de les libérer par voie d'un apport en numéraire de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-). Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentaire, par voie d'un certificat de blocage.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Actions, le nombre des Actions du capital social de la Société a été augmenté de cent vingt neuf mille sept cent (129.700) à cent quarante-et-un mille trois cent quarante-et-un (141.341) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et que les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées.

### *Cinquième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-et-un mille trois cent quarante-et-un euro (EUR 141.341,-), représenté par cent quarante-et-un mille trois cent quarante-et-un (141.341) actions d'une valeur nominale de d'une Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement de ces conditions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038994/210.

(130047748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Sogidim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8035 Strassen, 17, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 56.903.

L'an deux mille treize, le treize mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGIDIM S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg numéro B 56903, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 49 du 4 février 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Constatation que la société n'a plus qu'un seul actionnaire.
- 2.- Réduction du capital social à concurrence de 902,43 EUR, pour le ramener de son montant actuel de 40.902,43 EUR à 40.000 EUR, sans annulation d'actions, par remboursement à l'actionnaire unique.
- 3.- Fixation de la valeur nominale des 800 actions à 50 EUR chacune.
- 4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 5.- Transfert du siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, à L-8035 Strassen, 17, rue des Muguets.
- 6.- Modification de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des statuts.
- 7.- Modification des articles concernés pour insérer les paragraphes permettant à la société d'avoir un administrateur unique au cas où la société n'a qu'un seul actionnaire.
- 8.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro, le capital de la société s'élève actuellement à quarante mille neuf cent deux euros et quarante-trois cents (40.902,43 EUR), représenté par huit cents (800) actions sans désignation de la valeur nominale.

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de neuf cent deux euros et quarante-trois cents (902,43 EUR), pour le ramener de son montant actuel de quarante mille neuf cent deux euros et quarante-trois cents (40.902,43 EUR) à quarante mille euros (40.000 EUR), sans annulation d'actions et par remboursement du montant de neuf cent deux euros et quarante-trois cents (902,43 EUR) à l'actionnaire unique de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des huit cents (800) actions de la société à cinquante euros (50 EUR) chacune.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000 EUR) divisé en huit cents (800) actions de cinquante euros (50 EUR) chacune."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, à L-8035 Strassen, 17, rue des Muguets.

*Sixième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 2).** Le siège social est établi à Strassen."

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société pour insérer des paragraphes permettant à la société d'avoir un administrateur unique au cas où la société n'a qu'un seul actionnaire.

L'assemblée décide ainsi:

- d'ajouter un nouveau deuxième paragraphe à l'article cinq (5) des statuts ayant la teneur suivante:

"Toutefois, lorsque qu'il est constaté par l'assemblée générale des actionnaires que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

- d'ajouter un nouveau sixième paragraphe à l'article six (6) des statuts ayant la teneur suivante:

"Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

- d'ajouter un nouveau dernier paragraphe à l'article six (6) des statuts ayant la teneur suivante:

"Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

- d'ajouter un nouveau dernier paragraphe à l'article onze (11) des statuts ayant la teneur suivante:

"Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale."

*Huitième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Romain KETTEL comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer Madame Catherine ALTENBOURGER, née à Orléansville (Algérie), le 24 juin 1956, épouse de Monsieur François-Xavier TASSIN DE NONNEVILLE, demeurant à L-8035 Strassen, 17, rue des Muguets, comme administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Alain THILL, André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2013. Relation GRE/2013/1213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038944/98.

(130047976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

---

**August LuxUK Holding Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.375,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.757.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société les décisions suivantes:

1. Démission du gérant de catégorie A suivant en date du 27 novembre 2012:

M. Thomas S. Souleles, gérant de catégorie A, employé privé, demeurant professionnellement à 70, West Madison, Three First National Plaza, 60602, Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique.

2. Nomination des gérants de catégorie A suivants pour une durée indéterminée:

M. Steven Harold Lutz, gérant de catégorie A, employé privé, né à Cornwall, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, le 22 juin 1958 et demeurant professionnellement au 9635 Maroon Circle, Suite 420, Englewood, CO 80112, Colorado, Etats Unis d'Amérique et ce, à partir du 20 septembre 2012.

M. Hugh Charvat, gérant de catégorie A, employé privé, né à Peoria, Etat d'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 26 août 1965 et demeurant professionnellement au 1551 Wewatta Street, Denver, CO 80202, Colorado, Etats Unis d'Amérique et ce, à partir du 27 novembre 2012.

3. Nomination de gérant de la classe B suivant pour une durée indéterminée:

M. Cédric Bradfer, gérant de catégorie B, employé privé, né à Chambéry, France, le 2 août 1978 et demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg et ce, à partir du 20 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043474/24.

(130053120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Cornavin JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 12.457.040,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.210.

Il est à noter que les associés de Cornavin JV Luxembourg S.à r.l. ont décidé comme suit:

- de transférer le siège de la Société au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013;  
- d'accepter la démission de Madame Louise Benjamin de son mandat de gérante catégorie A de la Société avec effet au 28 février 2013;

- de nommer Monsieur Herve Marsot, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Monsieur Martin Eckel, gérant catégorie A

Monsieur Herve Marsot, gérant catégorie A

Monsieur Omar Danial, gérant catégorie B

Monsieur Pierre Currat, gérant catégorie B

Il est aussi à noter que Mr. Martin Eckel, gérant catégorie A, demeure professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cornavin JV Luxembourg S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2013043580/26.

(130053859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---